Décision 19-DCC-232 du 12 décembre 2019

relative à la prise de contrôle conjoint d'actifs immobiliers par la société Bouygues Immobilier et la Caisse des dépôts et consignations

Posted on: 16 décembre 2019 | Secteurs :

SERVICES

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Oui

Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	Bouygues Immobilier Caisse des dépôts et consignations actifs immobilier

Lire

Le texte intégral
34.84 Ko